



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 19/05/2026

Reçu en préfecture le 19/05/2026

Publié le

ID : 038-213803364-20260512-CM26_29-DE



DÉLIBÉRATION : 2026-29

OBJET : FINANCES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU : mardi 12 mai 2026

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : jeudi 7 mai 2026

CONSEILLER EN EXERCICE : 19 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 19

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RIVOIRE	Hervé	X				GASPARINI	Gilles	X			
DAVID	Laurent	X				PION	Céline		X		E. JOURDAN
BIEUVELET	Laetitia	X				JOURDAN	Estelle	X			
LEICHER	Jean-Luc	X				HAYOZ	Anaïs		X		M. BOUHIER
BOUHIER	Michelle	X				MOGUÉROU	Gaëlig		X		L. BIEUVELET
VACHER	Jean-Pierre	X				RIVOIRE	Mathilde	X			
SIMIAN	André	X				ORENGIA	Alain	X			
CHERY	Alain	X				LAROSE	Didier	X			
MERCIER	Valérie	X				BANDOCK	Céline	X			
CELARD	Cyrille	X									

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laetitia BIEUVELET

VU :

- les articles L 2122-23 du CGCT,
- la délibération du Conseil Municipal n°2026-17 en date du 31 mars 2026 confiant à Monsieur le Maire des délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE DES DÉCISIONS SUIVANTES

ENTREPRISE	SOMME (€ HT)	DESCRIPTION
VERCASSON	3 840.00 €	Location de chapiteaux
SARL DE NAVOUX	45 870.00 €	Création de terrains de pétanque
PICHON	1 194.93 €	Matériel divers pour le périscolaire
GERIN MOTOCULTURE	1 120.32 €	Achat débroussailleuse électrique
SALLEE	2 121.25 €	Ajout de clapets coupe-feux dans un local de l'école
ACS PAYSAGE	2 780.00 €	Fourniture et installation de jardinières à l'école
ACS PAYSAGE	11 142.00 €	Aménagement d'une plateforme pour les conteneurs de tri sélectif au stade
RENOV'FACADE	11 940.00 €	Local en face du gymnase : Rénovation façade, reprise peinture, rénovation zinguerie

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le lundi 18 mai 2026

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Monsieur le Maire
Hervé RIVOIRE